

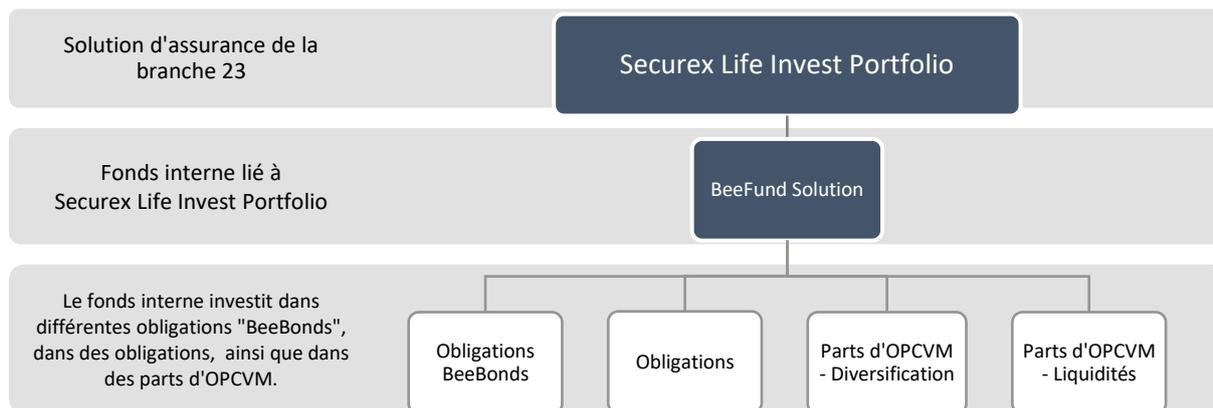


**BeeFund Solution
31/12/2019**

1. Solution d'assurance auquel le fonds peut être liée :

Le fonds interne BeeFund Solution (ci-après « **le fonds** ») peut être lié à Securex Life Invest Portfolio, une solution d'assurance-vie du type branche 23 de l'assureur Securex Vie, soumise au droit belge.

Relation entre Securex Life Invest Portfolio, BeeFund Solution et le compartiments du fonds externe



2. Le fonds BeeFund Solution

a. *Objectifs d'investissement*

BeeFund Solution a pour objectif d'obtenir un rendement positif sur le long terme en investissant dans l'économie réelle conformément à la politique d'investissement définie ci-après. Le gestionnaire du fonds BeeFund Solution investira essentiellement dans des obligations émises par des sociétés sélectionnées par « BeeBonds sprl », société qui s'est spécialisée dans le financement de projets (voir ci-après), dans des obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier et dans des parts d'OPCVM, dans le but de générer tant des intérêts et des dividendes que des plus-values.

b. *Politique d'investissement*

La politique d'investissement de BeeFund Solution consiste à investir dans les instruments financiers suivants et selon les répartitions décrites ci-après :

- des obligations non-ratées, de type « BeeBonds », qui financent directement des projets d'entreprises (voir ci-après pour description), à concurrence d'un maximum de 50 % des actifs du fonds et un maximum de 10 % par émetteur;
- des obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier, à concurrence de maximum 100 % de BeeFund Solution.
- les OPCVM (Directive 2009/65), non monétaires, spécialisés dans l'immobilier et les instruments financiers à revenus, dans un souci d'optimisation de la gestion des liquidités, mais aussi, de diversification et ce, à concurrence de maximum 100 % de BeeFund Solution ;
- des instruments monétaires via des OPCVM monétaires (Directive 2009/65), à concurrence de maximum 100 % de BeeFund Solution.

La détermination de la part respectives des obligations BeeBonds, des obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier et des OPCVM dépendra des projets à financer qui seront présentés par BeeBonds SPRL et de leurs qualités, néanmoins la partie investie en BeeBonds ne peut jamais dépasser les 50% des assets under management du fond interne.

Les revenus générés par ces instruments financiers ou les plus-values réalisées seront réinvestis conformément à la présente politique d'investissement.

Obligations « BeeBonds »

BeeFund Solution investit dans des obligations non-ratées, destinées aux professionnels ou aux investisseurs avertis (minimum 100.000 EUR), sélectionnées par BeeBonds SPRL. BeeBonds SPRL sélectionne des acteurs de l'économie réelle en recherche de financement et les accompagne dans la mise en place d'une émission obligataire. Afin de garantir la qualité des émetteurs, BeeBonds met en place des critères d'acceptation très stricts qui doivent être validés par un comité de sélection, composé d'analystes indépendants et de spécialistes.

Dans le cadre du processus décisionnel plusieurs éléments sont importants :

- La sélection d'émetteurs éligibles à BeeBonds ;
- L'analyse des garanties liées aux projets à financer et au remboursement des obligations ;
- La détermination d'un taux d'intérêt en concordance avec la nature du projet à financer ;
- La validation et l'acceptation du dossier par le comité de sélection ;



- La liquidité liée à ces obligations.

Sélection de l'émetteur

Chaque émetteur devra respecter des conditions strictes pour être éligibles à un éventuel financement à travers la plateforme BeeBonds. Ces critères varient en fonction du projet. Voici un exemple de critères concernant le financement d'un projet immobilier et d'un projet corporate :

- Pour les projets immobiliers :
 - Financement adossé à un prêt bancaire accordé ;
 - Permis de construire purgé de tous recours ;
 - Préventes de l'ordre de 20% ;
 - Cautionnement des deux premiers coupons sur un compte bloqué avant l'émission obligataire.
- Pour les projets corporates :
 - Société active, bilan solide, minimum 5 années d'existence ;
 - Financement accompagné d'un projet de développement ;
 - Financement subordonné à un financement bancaire accordé.

Les garanties liées aux projets à financer et au remboursement des obligations

Ces garanties varient également en fonction du projet et sont détaillées dans les termes et conditions de l'obligation. Ces garanties seront prises en compte pour le calcul du taux d'intérêt de l'obligation.

La détermination du taux d'intérêt des obligations

Le taux d'intérêt de l'obligation sera déterminé par BeeBonds sprl avec l'éventuelle intervention d'experts externes. Le taux dépendra de la qualité de l'émetteur ainsi que du marché des taux d'intérêts.

La validation du comité de sélection

Sur base de l'ensemble des éléments cités ci-dessus, le comité de sélection prendra la décision de retenir ou rejeter le projet pour un financement BeeBonds auprès d'investisseurs. Une obligation « BeeBonds » ne pourra pas représenter plus de 10 % de BeeFund Solution.

La liquidité de ces obligations

Les obligations seront émises avec un code ISIN et librement vendables sur le marché Euronext Expert Market (plateforme de vente d'instruments financiers non cotés (MTF)). En outre, si un investisseur souhaite vendre son obligation, BeeBonds SPRL offrira son support afin d'organiser la liquidité des obligations.

La valorisation de ces obligations

Les obligations BeeBonds sont valorisées par la société Risk Return SPRL (<http://risk-return.eu/>) de façon trimestrielle (31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre). Deux types de valorisations sont utilisés :

- 1) En priorité, le dernier cours traité sur le marché Euronext Expert Market ;

S'il n'y a pas eu d'échange récent de l'obligation sur Euronext Expert Market, l'obligation sera valorisée par Risk Return SPRL sur base d'un calcul d'actualisation de cash flows et du rating intrinsèque de l'obligation. Cette valorisation tient compte de l'évolution du spread (prime en



pourcent payée en plus du taux sans risque) qui est fonction du risque sous-jacent de l'obligation. Il s'agira bien d'une valorisation de type mark to model et ne reflètera en rien des intérêts acheteurs ou vendeurs.

Les obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier

Le fonds interne investira dans des obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier à concurrence de maximum 100 % de BeeFund Solution.

Les activités immobilières des émetteurs de ces obligations peuvent être exercées sur l'ensemble des sous-secteurs immobiliers (résidentiel, bureau, commercial, logistique,...) mais aussi sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur immobilier (promotion, construction, détention,...).

Le fonds investira dans ces obligations aussi bien à partir d'un marché public primaire qu'à partir d'un marché public secondaire.

Les instruments non-monétaires non-monétaires pour la gestion de la diversification- des OPCVM non-monétaires

Le fonds interne investira dans des instruments non-monétaires via des OPCVM, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65), spécialisés dans l'immobilier et les instruments financiers à revenus, dans un souci d'optimisation de la gestion des liquidités, mais aussi, de diversification et ce, à concurrence de maximum 100 % de BeeFund Solution.

Les instruments monétaires pour la gestion des liquidités – des OPCVM monétaires

Le fonds interne investira dans des instruments monétaires via des OPCVM, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65) tant pour placer la trésorerie disponible de BeeFund Solution, pour une gestion efficace, que pour assurer la liquidité des demandes de rachat des unités de compte, à concurrence de maximum 100 % de BeeFund Solution.

Les instruments monétaires sont évalués sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné. La valorisation de ces instruments monétaires se fait chaque jour ouvrable.

c. Gestionnaire du fonds interne

Gestionnaire BeeFund Solution: Securex Vie, Avenue Tervueren 43, 1040 Etterbeek.

L'identité et les qualifications de l'expert ou des experts ainsi que l'identité des gestionnaires peuvent être modifiées.

3. Evaluation des risques de BeeFund Solution

a. Classe de risque

Au 31/12/2019, la classe de risque s'élève à 6 sur une échelle allant de 1 (la classe de risque la plus basse) à 7 (la classe de risque la plus élevée), qui est une classe de risque élevée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

(conformément à l'Ordonnance n° 1286/2014 du 26 novembre 2014 sur des documents d'information essentiels pour les produits d'investissement retail conditionnés et les produits d'investissement basés sur les assurances (PRIIP)).

Cette classe de risque est calculée au minimum deux fois par an et peut être consultée sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio.

b. Risques liés à BeeFund Solution

▪ Risque de performance et de capital

Le rendement des fonds internes peut être positif ou négatif selon les périodes. Il n'existe aucune garantie de rendement ou de capital. Le risque financier est donc intégralement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire.

▪ Risque de marché

Si, pendant une période donnée, l'ensemble d'un marché ou d'une classe d'actifs connaît une hausse ou une baisse, ceci influencera de façon significative le rendement des fonds internes.

▪ Risque de change

Les taux de change peuvent influencer le rendement des fonds internes de façon positive ou négative.

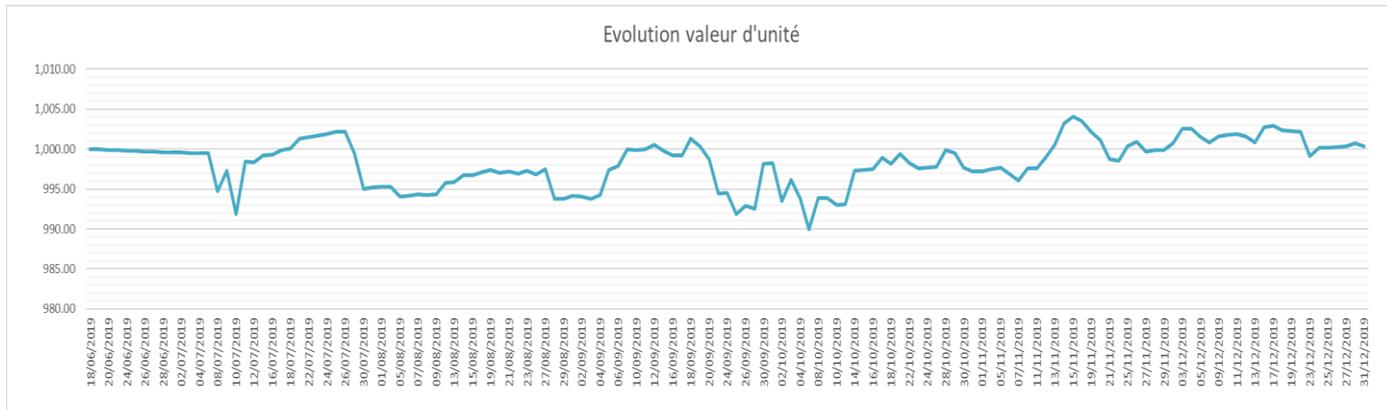
▪ Risques liés à la gestion des fonds

Les fonds internes sont exposés à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement de ces fonds et de leurs fonds sous-jacents. Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, les gestionnaires de chaque fonds peuvent effectuer des investissements dans des classes et styles d'actifs différents dans des proportions variables en fonction des circonstances de marché et de la politique d'investissement du fonds concerné. Toutefois, le rendement n'étant pas garanti, il existe toujours un risque que les investissements effectués n'offrent pas les résultats escomptés et ce, malgré l'expertise des gestionnaires.

4. Evolution de la valeur d'unité et valeur globale de BeeFund Solution

a. Evolution de la valeur d'unité: date de lancement – 31/12/2019

Le fonds a été lancé le 18/06/2019.



	18/06/2019	31/12/2019
Valeur d'unité (EUR)	1,000.00	1,000.33
Evolution (%)		0.033

b. Evolution de la valeur d'unité pendant les 3 dernières années

Le fonds a été constitué le 18/06/2019. Un aperçu de l'évolution de la valeur de l'unité portant sur les trois derniers exercices n'est pas encore disponible.

c. Evolution globale de la valeur du fonds: date de lancement – 31/12/2019

18/06/2019	31/12/2019
73,529.41	82,619.26

d. Evolution de la valeur globale du fonds sur les trois derniers exercices

Le fonds a été constitué le 18/06/2019. Un tableau comparatif portant sur les trois derniers exercices et comportant la valeur globale du fonds en fin de chaque exercice n'est pas encore disponible.

5. Composition de BeeFund Solution

a. Composition de BeeFund Solution au 31/12/2019

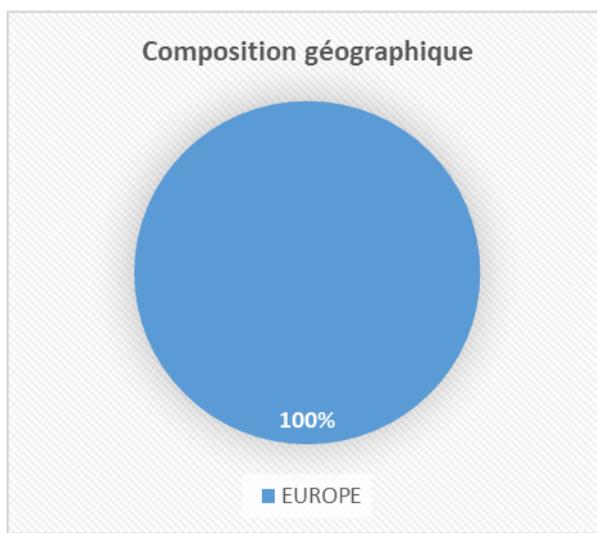
Compartiment sous-jacent	Classe d'actifs	%
ATENOR GROUP 3.5% 16/05.04.24	CORPORATE BONDS	14.76
BCV CONCEPT 8% 19/20.06.2021	CORPORATE BONDS	10.23
CIE IMMO BELG.3.5% 18/17.10.2025	CORPORATE BONDS	12.20
NEXT DAY CAPITAL SMALL BB 8% 19/24.07.2022	CORPORATE BONDS	10.23
PLACE D ARMES 6.5% 19/10.10.2023	CORPORATE BONDS	11.69
VDD 7.5% 19/20.12.2021	CORPORATE BONDS	10.23
VGP NV 3.9% 16/21.09.23	CORPORATE BONDS	15.48
WDP 3.375% 14/13.06.21	CORPORATE BONDS	15.19

b. Composition de BeeFund Solution au 31/12/2019

	Valeur en euro	%
Obligations	68,447.80	82.85
Obligations émises par états et titres assimilés		
Obligations émises par organisations internationales		
Obligations émises par entreprises et autres institutions	68,447.80	82.85
Actions		
Actions négociées sur un marché réglementé		
Actions qui ne sont pas négociées sur un marché réglementé		
Parts dans des organismes de placement collectif		
qui répondent aux dispositions de la directive 2009/65		
Autres		
Autres instruments du marché monétaire et des capitaux		
certificats de dépôts et de trésorerie		
Autres		
Produits dérivés		
Options		
Autres		
Biens immobiliers		
Immeubles		
Certificats immobiliers		
droits réels sur des biens immobiliers		
Comptes à vue ou à terme ouverts auprès d'institutions de crédit	14,171.46	17.15

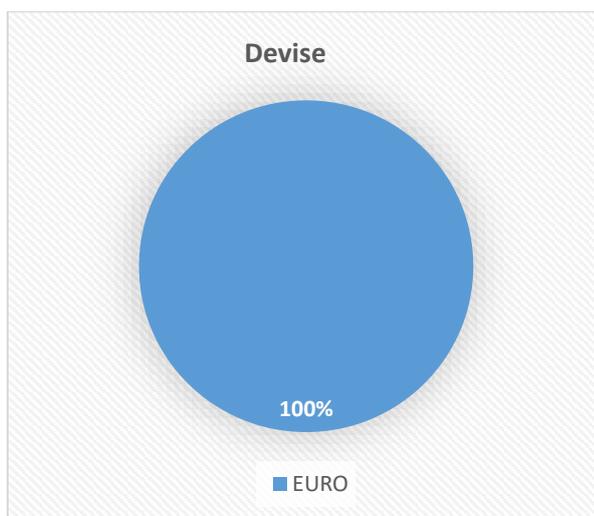
c. Composition géographique de BeeFund Solution au 31/12/2019

	%
Global	0
Europe	100
Emerging	0



d. Composition monétaire de BeeFund Solution au 31/12/2019

	% de BeeFund Solution
EUR	100



6. Evolution du fonds BeeFund Solution

	% au 30/06/2019	% au 31/12/2019	Evolution nette
Obligations	9.52	82.85	+73.33
Obligations émises par états et titres assimilés			
Obligations émises par organisations internationales			
Obligations émises par entreprises et autres institutions	9.52	82.85	+73.33
Actions			
Actions négociées sur un marché réglementé			
Actions qui ne sont pas négociées sur un marché réglementé			
Parts dans des organismes de placement collectif			
qui répondent aux dispositions de la directive 2009/65			
Autres			
Autres instruments du marché monétaire et des capitaux			
certificats de dépôts et de trésorerie			
Autres			
Produits dérivés			
Options			
Autres			
Biens immobiliers			
Immeubles			
Certificats immobiliers			
droits réels sur des biens immobiliers			
Comptes à vue ou à terme ouverts auprès d'institutions de crédit	90.48	17.15	-73.33

7. VARIA

a. Les biens immobiliers

Immeuble	Montant des loyers perçus (EUR)	Le taux d'occupation effectif
NA		

- l'inventaire des biens immobiliers détenus par le fonds y compris les sociétés immobilières et les organismes de placement en biens immobiliers dont le fonds a le contrôle en indiquant pour chaque catégorie de biens immobiliers, le prix d'acquisition, la valeur assurée et la valeur d'évaluation. Le fonds a la faculté de ne pas mentionner le prix d'acquisition pour une catégorie qui ne contient qu'un seul bien immobilier

Biens immobiliers dans le fonds BeeFund Solution par catégorie de biens immobiliers	Le prix d'acquisition	La valeur assurée	La valeur d'évaluation
NA			

- les critères d'évaluation retenus:

NA

- des informations détaillées sur les dettes à charge du fonds et les hypothèques octroyées ainsi que sur les garanties et sûretés obtenues et accordées :

NA

- les éventuelles options obtenues et/ou données sur des immeubles :

NA

- l'état des marchés dans lesquels le fonds a investi :

NA

b. Les opérations de produits dérivés ou les opérations en autres devises

Les opérations de produits dérivés ou les opérations en devises autres que celles dans laquelle la valeur de l'unité est exprimée, réalisées par le fonds au cours de la période de référence.

Le montant des engagements qui en découlent : 0 EUR

Securex Vie aam

Siège social: Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - RPM Bruxelles - N° d'entreprise 0422.900.402 – Compagnie d'assurance belge agréée sous le n° 944 pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1a, 2, 21, 22 et 23.

IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles – Fax +32 2 706 96 43 – vie@securex.be – www.securex.be